



Commune de  
**BASSINS**



## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 04/24**

### **RELATIF À L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CONTENEURS MARITIMES SUR LA PARCELLE 121 POUR LES BESOINS DES SERVICES COMMUNAUX**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent préavis qui a pour but de demander au Conseil communal l'autorisation de réaliser l'achat, la mise en place de conteneurs maritimes et d'effectuer les aménagements extérieurs nécessaires pour les besoins des services communaux, sur la parcelle 121, propriété de la commune située en zone d'utilité publique.

## 1 Exposés des motifs

Jusqu'en 2020, la Commune disposait d'un centre d'entretien (ancien arsenal) pour répondre aux besoins des services communaux. Par suite de la vente de ce bâtiment effectuée sur décision du conseil communal (préavis n°11/20), la commune a recentralisé son centre d'entretien dans l'ancien local du feu. Une partie du matériel communal est encore réparti entre ce local, la chaufferie des Platets et la déchetterie.

Aujourd'hui, la Municipalité souhaite recentraliser la gestion du matériel communal en un seul lieu. L'engagement d'un nouvel employé communal au service de la voirie et le renforcement des activités d'entretien en lieu et place de l'utilisation d'entreprises privées va conduire à l'avenir en une mise à jour des équipements et machines pour effectuer les travaux communaux. De ce constat, le besoin de place de stockage s'avère nécessaire.

## 2 Description du projet

La Municipalité propose d'acheter deux conteneurs maritimes et de compléter cet équipement par :

- La construction d'un auvent en bois communal
- La remise en service de la structure métallique pour la gestion du sel (service hivernal)

Ces équipements permettront de répondre aux besoins communaux et d'offrir un espace disponible à la location.

## 3 Conformité à la zone

La Municipalité propose d'installer ce dispositif sur la parcelle privée communale n° 121, qui est définie en zone d'utilité publique et dont l'affectation est conforme au projet.

Plan de la zone (PACom – Nouveau)

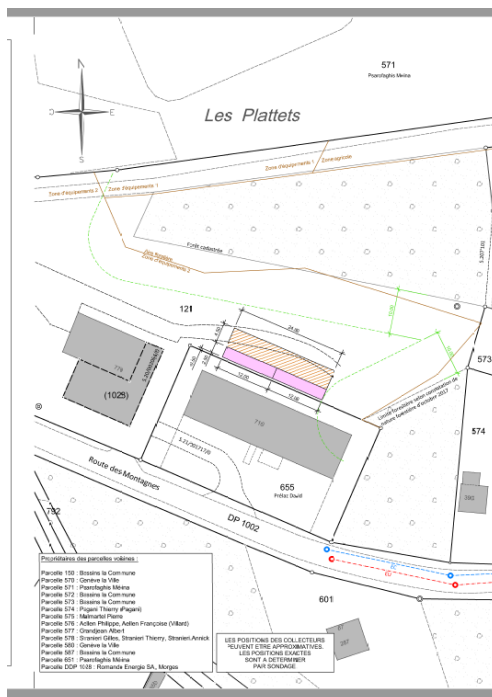


## Extrait du règlement (PACom – Nouveau)

### Secteur 7

Ce secteur est réservé aux équipements et infrastructures de voirie et en relation avec l'exploitation sylvicole ou à une activité qui lui est connexe (par exemple atelier d'entretien, dépôt, remise, garage, bureau).

### Plan de détail de situation du projet



## 4 Coût du projet

Le coût du projet a été chiffré à 50'000 CHF, réparti de la manière suivante :

Terrassement, génie civil, aménagement	: 10'000 CHF
Conteneurs maritimes	: 15'000 CHF
Fabrication auvent (charpente, couverture)	: 20'000 CHF
Frais de mise à l'enquête et ingénieur	: 2'000 CHF
Divers et imprévus	: 3'000 CHF
<b>TOTAL</b>	<b>: 50'000 CHF</b>

## 5 Financement

Les résultats 2023 permettent de financer cette dépense par le ménage communal.

La location d'un des conteneurs est estimée au minimum à CHF 2'400 par année.

## 6 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le présent préavis n°04/24 relatif à l'achat et l'installation de conteneurs maritimes sur la parcelle 121,

Vu le rapport de la Commission des finances,

Oùï les conclusions du rapport de la Commission précitée,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

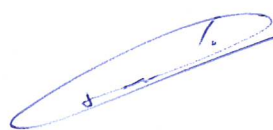
**Le Conseil communal de Bassins décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les achats et travaux objets de ce préavis,
2. d'octroyer à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 50'000 TTC,
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante,
4. d'amortir cet investissement l'année suivant la finalisation du projet, par prélèvement sur le compte au bilan « 9282.03 – Fonds réserve générale », la charge correspondante étant inscrite aux comptes de fonctionnement dans la rubrique 4 « Travaux »,
5. de relever la Commission de son mandat.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 mai 2024, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-syndic :



Denis Currat



La Secrétaire municipale

ad interim :



Nicole Joss

Annexes : 1) Plan de situation

Municipal répondant : M. André Dunand